



## Appel à candidature

### GARDE REGIONAL FORESTIER – SAISON ESTIVALE 2026 Secteurs Marseille et La Ciotat

**CDD saisonnier à temps plein de catégorie C**, ouvert uniquement aux contractuels.  
Durée 2 ou 3 mois.

**Postes à pourvoir le 22 juin 2026.** Quelques postes sont à pourvoir le 01/06/2025  
La date limite de réception des candidatures est fixée **au 03 mars 2026**.

**Temps de travail :** **35 heures** sur 4 jours en semaine, les week-ends et certains jours fériés (juillet et aout) ou sur 5 jours (juin/septembre)

**35 heures** sur 4 jours en semaine, les week-ends et certains jours fériés.

**Rémunération :** SMIC + tickets restaurant. Les dimanches et jours fériés travaillés sont compensés (payés et récupérés).

**Résidence administrative :** Marseille (Bonneveine) ou La Ciotat (Maison du parc, Chemin du Sémaphore) selon le secteur d'affectation.

**Encadrement :** le poste est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable de secteur, MVM, LOA (Marseille) ou LEHM (La Ciotat), avec la collaboration de la chargée de projet « Accueil et sensibilisation du public », des chefs d'équipe écogardes et de leurs adjoints.

**Personnel encadré :** aucun

**Principaux interlocuteurs :** Les autres agents saisonniers et les agents de secteur, l'équipe du service pour l'accueil des publics et notamment la coordinatrice du dispositif saisonnier

**Domaines d'activités :** Accueil du public– Sensibilisation – Actions de terrain – Prévention

## **1. DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR**

Créé le 18 avril 2012, le Parc national des Calanques est le premier parc national périurbain en Europe à la fois terrestre et marin. Il est au cœur de la métropole urbaine d'Aix-Marseille Provence (2 millions d'habitants), ouverte sur la Méditerranée.

Le Parc national des Calanques s'étend sur les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat et La Penne sur Huveaune. Il se compose d'un cœur terrestre de 85 km<sup>2</sup> et d'un cœur marin de 435 km<sup>2</sup>, ainsi que d'une aire d'adhésion de 26 km<sup>2</sup> et d'une aire marine adjacente de 980 km<sup>2</sup>.

C'est le plus vaste parc national marin en France, se développant jusqu'à 12 miles au large, incluant non seulement des écosystèmes côtiers, mais aussi des canyons profonds, parmi les plus riches de Méditerranée occidentale.

Au cœur d'une vaste métropole urbaine, ce parc national se trouve dans une situation inédite, qui constitue un véritable défi pour la conciliation de la préservation de patrimoines naturel, paysager et culturel exceptionnels, et le développement durable des activités. Il est marqué par de fortes interactions entre la ville et la nature, sur l'espace terrestre et marin, entre le cœur et les territoires environnants : il se trouve au centre des enjeux de la gestion intégrée des zones côtières.

Il accueille plus de 3 millions de visites par an. L'enjeu d'évoluer vers un accueil régulé et géré est majeur. Territoire de défis, le Parc national des Calanques appelle à inventer une nouvelle forme de relation entre la ville et la nature, et des modalités innovantes de coopération avec les collectivités, compétentes en matière d'aménagement du territoire, de mobilité...

Le Parc national des Calanques est géré par un Etablissement public national à caractère administratif (EPNA), placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique dont le budget général avoisine les 10 millions d'euros.

## **2. OBJET DU POSTE**

Dans le cadre de sa stratégie de protection et de valorisation des espaces naturels, la Région a engagé en 2018 le plan « Guerre du Feu », fondé sur trois principes structurants : Prévenir, Combattre et Reconstruire. Ce dispositif mobilise chaque été 250 Gardes Régionaux Forestiers afin de renforcer la prévention du risque incendie, d'accompagner les acteurs territoriaux dans leurs missions d'information et de sensibilisation, et de contribuer à la surveillance des massifs forestiers. En intégrant ce dispositif, vous participerez pleinement à l'effort régional visant à préserver durablement le patrimoine forestier menacé par les incendies.

Les agents saisonniers du Parc National des Calanques assurent également la représentation du Parc sur le territoire et l'accueil du public en vue de l'orienter vers une découverte du territoire respectueuse et consciente des calanques.

## **3. MISSIONS DU POSTE**

**Accueillir et informer**

- Accueillir, informer, renseigner, orienter et sensibiliser les publics aux portes d'entrée du territoire et sur des points d'accueil dédiés ;
- Informer/sensibiliser les visiteurs sur le Parc national, son patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, sur sa fragilité et sa protection ;

#### **Promouvoir une pratique responsable des espaces naturels**

- Informer les visiteurs sur les règles de bonne conduite, les précautions d'usage et la réglementation afin de prévenir les infractions
- Informer/sensibiliser les visiteurs sur le risque d'incendie en espace naturel : lors de la fermeture du Parc en journée rouge dans les principaux points d'accès et passage du public ; assurer l'ouverture et la fermeture des panneaux de signalisation risque incendie lors des journées rouges en patrouilles horaires décalés.

#### **Réaliser des tournées sur le territoire des calanques**

- Réaliser des actions de terrain en binôme, à terre (tournées à pied, à vélo, et en voiture) dans le Parc national des Calanques, ainsi que des points d'information et d'animation (diffusion de documentations, utilisation d'outils pédagogiques) ;
- Participer à la maîtrise de la fréquentation lorsqu'elle est nécessaire et à la conciliation des usages ;
- Assurer des observations de surveillance/prévention et la récolte de données de terrain (fréquentation, infractions, données naturalistes...) ;

#### **Promouvoir la biodiversité au travers de différents type de médiation**

- Former certains partenaires qui œuvrent dans le Parc national pour la prévention des incendies (scouts, ...).
- Ponctuellement préparer et animer des missions d'éducation à l'environnement (événements divers, sorties, ateliers, balades animées) afin de sensibiliser aux enjeux de biodiversité.

#### **Contribution au fonctionnement de l'équipe et reporting**

- Rédiger des compte-rendu d'animation ;

### **4. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE**

**Temps de travail :** 35 heures sur 5 jours ; en semaine, les week-ends et certains jours fériés.

**Formation obligatoire de la Région :** du 22 au 26 juin 2024.

**Rémunération :** SMIC + tickets restaurant. Les dimanches et jours fériés travaillés compensés (payés et récupérés).

Les moyens de déplacement sont mis à disposition des équipes (véhicules de location, vélos).

Le port de la tenue fournie par le Parc national des Calanques est **obligatoire**.

La pause méridienne d'une heure est prise sur le terrain.

### **5. COMPÉTENCES REQUISSES**

**Expériences / Formations :**

- Formation ou expérience en environnement ;

- Permis de conduire fortement souhaité (permis B) ;

*Savoirs :*

- Connaissance du territoire, des enjeux du Parc national et de ses patrimoines naturels terrestres et marins appréciée ;
- Connaissances naturalistes appréciées ;

*Savoir-faire :*

- Pratique et goût pour la marche ;
- Capacité de travail en extérieur, à la chaleur, et bonne condition physique ;
- Pratique d'une langue étrangère souhaitée ;

*Savoir-être :*

- Bonne capacité relationnelle et de communication ;
- Sens de la présentation et de la discipline ;
- Goût pour le travail en équipe ;
- Sens de la responsabilité et de la sécurité

*Toute personne, recrutée en tant que contractuel, est soumise, quel que soit son niveau de responsabilité, dans l'exercice de ses fonctions, aux obligations de déontologie du code général de la fonction publique (probité, intégrité, impartialité, laïcité, discréetion professionnelle, exercice exclusif des fonctions, obéissance hiérarchique, obligation de réserve).*

## 6. MODALITES DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître les compétences et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés et le ou les secteurs d'affectation souhaités.

Les dossiers de candidature seront adressés **par courriel** avec accusé de réception à l'adresse suivante : [recrutement@calanques-parcnational.fr](mailto:recrutement@calanques-parcnational.fr) en citant en objet du mail « **Candidature Garde Régional Forestier** » en précisant le secteur souhaité (**Marseille, La Ciotat ou indifférent**).

Les candidat(es) présélectionné(es) sur dossiers seront convié(es) à présenter leur candidature devant un jury de recrutement, organisé entre mars et avril, au siège du Parc national des Calanques à l'unité de secteur de Marseille.

*Seuls les candidat(es) présélectionné(es) seront contacté(es) pour un entretien. La non-réception d'une convocation à l'entretien équivaut à un rejet de candidature.*

